



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 223'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement du Pont de l'Hôtel-de-Ville

(du 21 janvier 2009)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Tant la chaussée que la voie ferroviaire des Chemins de fer du Jura (CJ), ainsi que le pont le long de la rue du Crêt et la rue du Manège, entre la gare de l'Est et la rue de la Tranchée, présentent des signes évidents de dégradations avancées.

Pour la voie des CJ, la fondation sous les rails est en fin de vie. En témoignent les mouvements au passage des trains, de plusieurs centimètres en certains endroits.

En ce qui concerne les voies de roulement, le revêtement, sérieusement dégradé à la fin de l'hiver 2006, n'a fait l'objet que d'une réfection provisoire (renouvellement de la couche de roulement), dans la perspective des travaux d'assainissement projetés.

Pour ce qui est du pont, ce sont les parapets qui présentent les signes les plus visibles de dégradation, avec chutes de morceaux de béton signalés ces dernières années.

Mais aussi les joints de l'ouvrage et certaines zones dans la partie supérieure du tablier sont dégradés.

Dès lors, un assainissement général et coordonné avec les CJ s'impose.

Une étude préliminaire est en cours, laquelle vise à élaborer un certain nombre de variantes d'aménagement de la surface pour en retenir la plus adéquate, compte tenu de l'espace à disposition, des contraintes de gabarit et de charge, mais aussi du projet de contournement Est de la ville (H18) dont l'étude est menée actuellement par le Canton.

En outre, une sécurisation du pont pour les piétons sera étudiée afin d'éviter les chutes.

La lourdeur des procédures administratives auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) a imposé aux CJ de définir, l'an passé, un planning précis du projet d'aménagement des voies, à savoir :

- 2008-2009 : Choix d'un principe de circulation pour les CJ, sur la rue Crêt-Manège
- 2009 : Etablissement du projet de détail
- 2009-2010 : Validation du projet par l'OFT
- 2010-2011 : Réalisation des travaux

En cas de non-respect de celui-ci, l'octroi d'une autorisation de l'OFT pourrait être reporté de plusieurs années.

Une coordination et une synchronisation des projets et travaux d'assainissement du pont de l'Hôtel-de-Ville et de la chaussée de la rue Crêt-Manège s'imposent, ce qui justifie la présente demande de crédit, hors planification budgétaire.

Projet

Des investigations sur les éléments du pont ont été effectuées cet automne, en vue de définir son état.

En disposant de ces données, le bureau d'ingénieurs qui sera mandaté pour le projet sera à même :

- Dans une première phase
 - d'étudier des variantes d'assainissement et d'estimer leurs coûts
 - d'aider à la sélection de la variante à retenir
 - de réaliser ou faire réaliser les investigations complémentaires pour l'élaboration du projet d'intervention

- Dans une deuxième phase
 - de réaliser le projet définitif
 - de lancer les appels d'offres pour l'exécution des travaux
 - de comparer les offres

Demande de crédit

- La première phase des prestations est devisée à CHF 82'296.50 TTC. L'offre ne comprend pas les éventuelles investigations complémentaires nécessaires.
- La deuxième phase est estimée à CHF 140'000.- TTC.

La présente demande de crédit se monte donc à CHF 223'000.- TTC.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans (ouvrages), au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 % sur la moitié de l'investissement.

Le tableau suivant donne le détail financier :

	<i>Amortissement CHF</i>	<i>Intérêt moyen CHF</i>	<i>Coût annuel CHF</i>
Travaux publics	5'575.-	3'902.50	9'477.50

Ces travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une subvention.

Cette dépense ne figure pas au budget des investissements de l'exercice 2009 ; elle a cependant été évoquée à la Commission du budget 2009.

Conséquences sur les ressources humaines

Le Service technique des Travaux publics n'ayant pas les compétences pour réaliser ces prestations, celles-ci seront confiées à un bureau d'ingénieurs de la place.

Rapprochement et collaboration avec le Locle

Pas de disposition particulière.

Éléments relatifs au développement durable

Ce projet sera coordonné dans le cadre du réaménagement de la ligne des CJ, ainsi que dans celui du contournement en Est (H18) et en Ouest (H20) de la Ville.

Ces possibilités futures de report de trafic – dont une partie emprunte à ce jour la rue concernée – seront prises en compte, lors de l'élaboration du projet d'assainissement de la rue Crêt-Manège.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté par 8 voix et 1 abstention lors de sa séance du 19 janvier 2009.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 223'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'étude de l'assainissement du Pont de l'Hôtel-de-Ville.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lager

Le secrétaire
Cyril Pipoz